Mont Saint Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20261022-2026-106-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

DECISION N° 2026- 106

TRAVAUX DE VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCELIN BERTHELOT ET DE LA RUE DU PRINTEMPS – Lot n°1 VRD et végétalisation

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **VU** la délibération n° DEL2026-04-04 du conseil municipal du 02 avril 2026 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, hors ceux relatifs à la maîtrise d'œuvre et aux travaux dont la valeur est égale ou supérieure au seuil européen figurant en annexe du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- **VU** l'article L.2194-1 du code de la commande publique ;

- **VU** le marché notifié le 18 mai 2026 à l'entreprise JCEV ;

- **CONSIDERANT** la nécessité de d'adapter les quantités estimées dans le DQE au regard du volume commandé ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De la signature de la modification n°1 relative au marché mentionné en objet, pour un montant suivant :

Montant de l'avenant HT :10 071,01 €
TVA :2 014,20 €
Montant de l'avenant TTC :12 085,21 €

Soit un nouveau montant porté à l'Acte d'Engagement du marché public :
Montant HT :198 342,74 €
TVA :39 668,55 €
Montant TTC : 238 011,29 €

Soit une évolution de 5,35 % du montant initial du marché

ARTICLE 2 : Les dépenses sont imputées sur l'exercice 2026, chapitre 23, article 2312, fonction 212.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 22 OCT. 2026
Pour le maire et par délégation,
Benjamin DUCA-DENEUVE

4e adjoint chargé des finances et de l'évaluation des politiques publiques

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr